



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE
TOURRETTES-SUR-LOUP**

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES RELATIFS
AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN**

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE 1/5000
PARTIE EST

Janvier 2018

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 27 juillet 2015 portant modification de l'arrêté du 13 août 2003

Enquête du : 12 mars 2018 au : 13 avril 2018

APPROBATION DU PPR :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER
SERVICE DEPLACEMENTS RISQUES SECURITE



LÉGENDE

Zones réglementées

- ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort de chutes de blocs
- ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs
- ZONE ROUGE : zone à aléa fort à très fort de chutes de blocs accompagné d'autres phénomènes
- ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise à des mesures de prévention
- ZONE BLANCHE : zone non réglementée

Nature du phénomène

- G : glissement
- E : effondrement
- Eb : éboulement chute de blocs
- Em : éboulement rocheux en masse
- Ra : ravinement
- Périmètre d'étude

